NATIONS
UNIES

CAT

Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants

Distr.
GENERALE

CAT/C/SR.318
7 mai 1998

Original : FRANCAIS

COMITE CONTRE LA TORTURE

Vingtième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA PREMIERE PARTIE (PUBLIQUE)* DE LA 318ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 4 mai 1998, à 10 heures

Président provisoire : M. TER HORST (Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme)
Président : M. BURNS

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE HAUT-COMMISSAIRE ADJOINT AUX DROITS DE L'HOMME

DECLARATION SOLENNELLE DES MEMBRES NOUVELLEMENT ELUS DU COMITE

ELECTION DU BUREAU DU COMITE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION

* Le compte rendu analytique de la partie privée de la séance est publié sous la cote CAT/C/SR.318/Add.1.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.98-15953 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE HAUT-COMMISSAIRE ADJOINT AUX DROITS DE L'HOMME (point 1 de l'ordre du jour provisoire)

1. Le PRESIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la vingtième session du Comité contre la torture. Il fait part aux membres du Comité du regret de la Haut-Commissaire de ne pouvoir assister à la séance d'ouverture et de son souhait de les rencontrer dans un avenir proche. Il salue le travail accompli par les membres sortants, M. Dipanda-Mouelle, ancien Président du Comité, Mme Iliopoulos-Strangas, ancien Rapporteur et MM. Regmi et Pikis. Ce dernier, qui a dû démissionner pour raisons professionnelles, sera remplacé, jusqu'à la fin de son mandat, par M. Mavrommatis. Enfin, il félicite les membres du Comité nouvellement élus ainsi que les membres réélus.

DECLARATION SOLENNELLE DES MEMBRES NOUVELLEMENT ELUS DU COMITE (point 2 de l'ordre du jour provisoire)

2. Le PRESIDENT PROVISOIRE invite les cinq membres du Comité élus ou réélus lors de la sixième réunion des Etats parties à prendre l'engagement solennel prévu à l'article 14 du règlement intérieur du Comité (CAT/C/3/Rev.2).

3. MM. EL MASRY, SILVA HENRIQUES GASPAR, SORENSEN, YAKOVLEV et YU MENGJIA déclarent solennellement qu'ils exerceront tous leurs devoirs et attributions de membre du Comité contre la torture en tout honneur et dévouement, en pleine et parfaite impartialité et en toute conscience.

ELECTION DU BUREAU DU COMITE (point 3 de l'ordre du jour provisoire)

4. Le PRESIDENT PROVISOIRE invite le Comité à élire son Président.

5. M. YAKOVLEV propose d'élire M. Burns comme Président du Comité.

6. M. Burns est élu Président par acclamation.

7. M. YAKOVLEV propose d'élire MM. González-Poblete, Camara et Zupan□i□ au poste de Vice-Président.

8. MM. González-Poblete, Camara et Zupan□i□ sont élus Vice-Présidents par acclamation.

9. M. YAKOVLEV propose d'élire M. Sorensen au poste de Rapporteur.

10. M. Sorensen est élu rapporteur par acclamation.

11. M. Burns prend la présidence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 4 de l'ordre du jour provisoire) (CAT/C/45)

12. Le PRESIDENT indique que M. González-Poblete a proposé des amendements au règlement intérieur du Comité, qui figurent dans le document CAT/C/Misc.5. Ce document sera distribué dès que sa traduction dans les langues de travail sera terminée. Un nouveau point 10, intitulé "Amendements au règlement

intérieur du Comité" sera donc ajouté à l'ordre du jour et les autres points seront renumérotés en conséquence.

13. L'ordre du jour provisoire (CAT/C/45), ainsi modifié oralement, est adopté.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES (point 5 de l'ordre du jour)

14. Le PRESIDENT dit que le programme de travail proposé par le secrétariat sert de guide mais peut être changé pendant la session en fonction des différentes exigences. La Conférence de presse du Comité pourrait avoir lieu le vendredi 22 mai au matin. Par ailleurs, conformément à la pratique établie depuis la neuvième session du Comité, dix organisations internationales qui suivent de près les travaux du Comité ont été officiellement invitées par le secrétariat à fournir des informations sur l'application de la Convention dans les dix Etats parties dont les rapports seront examinés à la présente session. Les informations recueillies ont été mises à la disposition des membres du Comité ou, dans certains cas, des rapporteurs par pays.

15. M. BRUNI (Secrétaire du Comité) indique que la délégation israélienne a demandé à se présenter devant le Comité le vendredi 15 mai au lieu du mardi 19 mai.

16. Le PRESIDENT dit que, en l'absence d'objection, cette requête est acceptée.

PRESENTATION DES RAPPORTS DES ETATS PARTIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION (point 6 de l'ordre du jour)

17. M. BRUNI (Secrétaire du Comité) fait le point de la situation concernant la présentation des rapports. De juin 1988 à mai 1998, 103 rapports initiaux étaient attendus, dont 68 ont déjà été présentés; sur les 35 autres Etats parties, 21 ont plus de trois ans de retard : Ouganda, Togo, Guyane, Brésil, Guinée, Somalie, Estonie, Venezuela, Yémen, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Cambodge, Lettonie, Seychelles, Antigua-et-Barbuda, Burundi, Slovaquie, Slovénie, Costa Rica et Ethiopie. Ces Etats ont déjà reçu de cinq à quinze rappels, y compris parfois des lettres du Président du Comité au Ministre des affaires étrangères. En outre, le Comité avait demandé au Belize, à sa onzième session, de présenter une nouvelle version de son rapport initial, trop succinct, pour le 10 mars 1994. Malgré cinq rappels du secrétariat et une lettre du Président au Ministre des affaires étrangères, le document n'a pas encore été reçu.

18. Pour la période allant de juin 1992 à avril 1998, 75 deuxièmes rapports périodiques étaient attendus, dont 42 ont été reçus; sur les 33 autres Etats parties, 12 ont plus de trois ans de retard : Afghanistan, Autriche, Belize, Bulgarie, Cameroun, Luxembourg, Ouganda, Philippines et Togo (1992), Guyane, Tunisie et Turquie (1993), Australie, Brésil, Guinée et Pologne (1994) et Somalie et Malte (1995). Ces Etats ont reçu jusqu'à huit rappels. Vingt-six troisièmes rapports périodiques ont été demandés pour 1996, dont 10 ont été soumis et 16 sont en retard de plus d'un an. Les Etats concernés ont déjà reçu un premier rappel. En outre, neuf troisièmes rapports périodiques ont été demandés pour 1997, dont aucun n'est encore parvenu au secrétariat.

Par contre, le secrétariat a reçu le troisième rapport périodique du Royaume-Uni, demandé pour janvier 1998.

19. A la suite de l'examen de son troisième rapport périodique, le Mexique a envoyé des informations complémentaires en réponse à des questions des membres restées en suspens. Ces informations ont été portées à l'attention des rapporteurs pour le Mexique. En outre, le Royaume-Uni a envoyé pour information un rapport semestriel (juillet-décembre 1997) sur la situation générale à Hong-kong. Ce document est à la disposition des membres du Comité. Enfin, outre les dix rapports prévus pour la présente session, six autres rapports ont été reçus, qui figureront au programme de travail de la prochaine session (Croatie, Hongrie, Islande, Royaume-Uni, Tunisie et Yougoslavie).

20. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le fait que nombre d'Etats parties sont très en retard dans la communication de leurs rapports, que certains ont déjà reçu plus d'une douzaine de rappels et que quelques-uns n'ont pas même présenté leur rapport initial. Certains, les pays les plus petits et les plus pauvres, peuvent trouver l'obligation de faire rapport particulièrement lourde au regard de leurs maigres ressources, et le Comité doit faire preuve de patience à leur égard; mais d'autres semblent n'avoir aucune excuse. Le Comité doit réfléchir aux mesures qu'il pourrait prendre pour remédier à cette situation.

21. M. SORENSEN indique qu'à la dernière réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux qui s'est tenue en février 1998, les problèmes qui se posent en matière de présentation de rapports par les Etats parties ont été longuement discutés. Diverses suggestions ont été faites à ce sujet, dont M. Sorensen rendra compte au Comité en temps utile.

22. M. GONZÁLEZ POBLETE estime que l'on devrait faire de la question de la non-présentation des rapports un point fort de la conférence de presse donnée à l'occasion de la session du Comité. Fournir à la presse une "liste noire" des pays qui ne s'acquittent pas de cette obligation susciterait l'intérêt et serait un bon moyen de mettre en exergue l'importance de la Convention. Bien entendu, il faudrait tenir compte du cas particulier des pays les plus petits et les plus pauvres, qui ne seraient pas inclus dans cette liste.

23. M. BRUNI (Secrétaire du Comité) indique qu'une version préliminaire du rapport de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux est disponible en anglais et peut être communiquée aux membres du Comité; dès que la version définitive en aura été mise au point et traduite, elle leur sera distribuée. Par ailleurs, M. Bruni signale à M. González Poblete que le Comité communique d'ores et déjà à la presse une liste des Etats parties en retard dans la présentation de leurs rapports, liste établie par le secrétariat. Il est vrai que cette question pourrait être traitée spécifiquement au cours de la conférence de presse.

24. M. ZUPAN□I□ souscrit à la suggestion de M. González Poblete, mais il tient à souligner que rédiger un rapport satisfaisant n'est pas tâche facile, et qu'elle nécessite l'intervention d'un nombre important de personnes compétentes, ce qui n'est guère à la portée de certains pays. Il faudrait donc fixer des critères précis pour décider si tel ou tel pays est ou non excusable de n'avoir pas fait rapport en temps utile.

25. M. SORENSEN précise que la question des critères à appliquer à cet égard a été discutée lors de la réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux; il a par exemple été décidé que tout Etat ne comptant pas plus d'un million d'habitants entrait dans la catégorie des petits pays.

26. Le PRESIDENT suggère de revenir sur cette question lorsque l'on disposera des éléments voulus et propose au Comité de poursuivre la séance en privé pour débattre de ses méthodes de travail.

27. Il en est ainsi décidé.

La partie publique de la séance prend fin à 11 heures.